

*L'Adresse—M. Buchanan*

une seconde langue. J'appuie énergiquement les programmes du secrétaire d'État (M. Faulkner) destinés à fournir aux ministères provinciaux de l'éducation l'aide nécessaire pour faciliter cet enseignement de la seconde langue dans nos écoles partout au Canada.

• (2140)

Au lieu de commenter de façon générale le contenu du discours du trône, je préfère me borner aux propositions qui ont trait au vaste domaine des intérêts économiques étrangers au Canada et, par contraste, aux mesures destinées à encourager les milieux d'affaires canadiens. Sans doute les Canadiens s'inquiètent de la pénétration étrangère dans notre économie et des conséquences qu'elle comporte pour les perspectives à long terme de notre indépendance nationale et de la croissance de l'économie de notre pays. Un rapport de notre collègue, le ministre actuel de la Consommation et des Corporations (M. Gray), sur les investissements directs étrangers au Canada et le rapport du comité d'étude interministériel de l'Ontario sur les investissements étrangers, traitent longuement tous deux de l'étendue de cette pénétration.

Permettez-moi d'en présenter un résumé. D'un bout à l'autre du Canada, les étrangers possèdent 63 p. 100 de nos manufactures, 62 p. 100 de nos industries minières, 99 p. 100 de nos raffineries de pétrole, 83 p. 100 de notre industrie du pétrole et du gaz, 97 p. 100 de l'industrie automobile, 90 p. 100 de l'industrie du caoutchouc, 78 p. 100 de l'industrie chimique, 77 p. 100 de l'industrie des appareils électriques, 90 p. 100 de l'industrie des ordinateurs et 92 p. 100 de l'industrie aéronautique et des pièces d'avion. La pénétration s'est poursuivie au rythme de 500 mainmises additionnelles sur les sociétés en trois ans: 1969, 1970 et 1971. Nul autre pays industrialisé important du monde n'a permis un degré aussi élevé de contrôle étranger de son économie.

Les grandes nations industrielles, telles l'Allemagne de l'Ouest, le Japon, la Grande-Bretagne et la France, appliquent des mesures de contrôle qui font qu'en comparaison l'absence de ces contrôles au Canada paraît absurde. C'est aussi ce que font des pays d'importance moyenne, comme l'Australie, qui vient d'instaurer des mesures de contrôle encore plus sévères que celles qu'elle imposait jusqu'ici. Même des pays en voie de développement, comme le Pérou, le Chili, le Libéria et la Guyane, soumettent la propriété étrangère à une réglementation sévère. Ainsi font, bien sûr, des pays comme la Suisse, la Norvège, la Suède et le Mexique.

Nous sommes seuls au monde à tolérer pareille situation. Pour justifier qu'on permette à un tel degré la propriété étrangère, on allègue que les nouveaux capitaux étrangers stimulent fortement notre croissance économique et contribuent à maintenir notre niveau de vie élevé. On a peine à concilier cette théorie et le fait que le Canada n'a connu qu'une croissance moyenne parmi les pays de l'OCDE, d'après les analyses de cet organisme, alors que notre endettement net a augmenté de 23 milliards de dollars entre 1945 et 1969.

Autre aspect troublant de la situation: le prétendu «nouveau capital étranger» est aujourd'hui presque inexistant. Nous, Canadiens, finançons complètement, dans la pratique, la vente de notre propre économie. Le rapport de l'Ontario, comme je le disais, signale qu'au Canada, 10 p. 100 seulement des fonds absorbés par les succursales de sociétés américaines de 1963 à 1968 provenaient des États-Unis, et 86 p. 100 environ, du Canada.

[M. Buchanan.]

La tendance s'est accentuée de 1965 à 1969. Au cours de cette période, nos banques et nos marchés d'obligations ont triplé leur financement de succursales étrangères au Canada. Il est donc évident que nos établissements financiers, qui sont dirigés par des Canadiens, se servent des économies des Canadiens pour financer la mainmise étrangère sur notre économie.

Le rapport Gray souligne que l'expansion des capitaux répondrait amplement à nos besoins si nous savions comment nous en servir. Le fait a été noté en 1972 par MM. Shaw et Archibald de l'École de commerce de l'université Western Ontario qui ont conclu qu'au cours de la dernière décennie, le Canada a d'abord été importateur de capitaux, ensuite que les entrées et sorties se sont équilibrées et que, dernièrement, il est devenu exportateur de capitaux.

En outre, toutes les études et analyses pertinentes démontrent que le Canada possède l'épargne nécessaire pour répondre à ses besoins courants de capitaux, si cette épargne était proprement employée. Le mal ne provient donc pas de la pénurie d'épargnes mais plutôt de l'étranglement des canaux financiers. Les fonds n'atteignent simplement pas, en quantité suffisante, les hommes d'affaires et financiers canadiens.

Le rapport Gray et le rapport de l'Ontario traitent de certains aspects des sociétés dirigées de l'étranger. On s'inquiète de la forte concentration à l'extérieur du Canada des pouvoirs de décision économique. Les décisions sont prises non pas dans l'intérêt du Canada, mais dans celui des sociétés mères ou du pays concerné. Il est évident que ces décisions peuvent influencer directement sur le nombre d'emplois disponibles au Canada et sur toute l'activité économique.

On se préoccupe également de la concentration des travaux de recherche et de développement entrepris par les sociétés mères. Le Canada perd ainsi beaucoup d'emplois qui s'adressent notamment aux jeunes diplômés de nos universités, sans compter que nous ne pouvons même pas appliquer les résultats de ces recherches dans le secteur manufacturier. Les politiques d'achats tendent souvent à favoriser l'importation de produits des filiales au détriment des sources locales d'approvisionnement.

Il est intéressant de noter qu'au Canada les entreprises contrôlées par l'étranger importent un plus fort pourcentage de leurs biens et services que les entreprises contrôlées par des Canadiens. Malheureusement, cette tendance semble s'accroître. Cela peut apporter des avantages à la société mère en matière de coût, mais a certes une incidence néfaste sur les activités économiques et l'emploi au Canada. Voilà qui suscite aussi le problème inquiétant de la manipulation des prix entre la société mère et les filiales, et de la réduction des bénéfices des filiales en essayant de faire passer l'accumulation des bénéfices au compte des sociétés mère. Cela fait sérieusement douter que les divers gouvernements du Canada reçoivent leur part équitable d'impôt.

Monsieur l'Orateur, j'ai essayé dans mes remarques d'indiquer l'ampleur du problème et la raison pour laquelle je crois que nous devrions nous attacher à la question: je crois qu'en 1973 le Canada disposera de capitaux suffisants pour ne pas avoir besoin d'importer de capitaux de l'étranger. C'est pourquoi j'ai remarqué avec plaisir dans le discours du trône plusieurs propositions qui traitent de ce très important sujet.

Le discours indique que le gouvernement a l'intention d'appliquer des mesures qui encourageraient les petites entreprises par de nouvelles initiatives, renforceraient la